
ASSEMBLEE GENERALE DES 17 et 18 MAI 2014

Election au conseil d'administration Le REF a besoin de nous tous pour assurer son animation, et aussi d'un conseil d'administration compétent et dynamique pour gérer l'association. En conséquence, conformément à l'article 5 des statuts et à l'article 7.2 du règlement intérieur,

il est fait appel à candidatures

pour renouveler le tiers sortant du CA lors de l'assemblée générale 2014.

Les membres sortants sont rééligibles.

[Document à remplir et à retourner avant le 31 mars 2014](#)